



BARÈME DES HONORAIRES

Berec Immobilier

34 rue de Paris
94340 Joinville-le-Pont

Tél. 01 48 89 88 99

berec@orpi.com

www.berecimmobilier.com

14 avenue Gallieni
94340 Joinville-le-Pont

36 avenue Gallieni
94340 Joinville-le-Pont

32 avenue Salengro
94500 Champigny-sur-Marne

32 rue du Four
94100 Saint-Maur-des-Fossés

135 bis av. du M^{al} Leclerc
94410 Saint-Maurice

5 rue Victor Hugo
92700 Colombes

Transaction

Prix de vente hors honoraires	% sur prix de vente hors honoraires	
	Vendeur	Acquéreur
jusqu'à 55 000 €	5 %	5 %
de 55 001 € à 105 000 €	4,5 %	4,5 %
de 105 001 € à 150 000 €	4 %	4 %
de 150 001 € à 200 000 €	3,5 %	3,5 %
de 200 001 € à 350 000 €	3 %	3 %
au-delà de 350 000 €	2,5 %	2,5 %
au-delà de 1 300 000 €	2 %	2 %

Gestion locative

Formule :

- basique 2,99 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- confort 6 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- sérénité 11 % TTC du loyer mensuel charges comprises

Dans le cas d'une délégation de mandat, le barème applicable est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.

SARL au capital de 38 112 € - RC Créteil B 353403447 00017 150APE 703A représentée par Corinne Bérec et Pierre Bracq
Cartes professionnelles T940190667 et G940119040 délivrées à Corinne Bérec et Pierre Bracq par la Préfecture du Val-de-Marne
Garantie pour l'activité Transaction 800 000 € et pour l'activité Gestion de 300 000 €
délivrée par GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75009 Paris
Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08043519 - TVA FR 62353403447
Compte séquestre n° 104116843 ouvert auprès de la BANQUE PALATINE

Location

Zone tendue :

à la charge du preneur	10 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	10 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Zone très tendue :

à la charge du preneur	12 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	12 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Honoraires TTC de location sans recherche de locataire

Zone tendue :

à la charge du preneur	6 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	6 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Zone très tendue :

à la charge du preneur	7 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	7 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

à la charge du preneur	3 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	3 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Frais de dossier à la charge du bailleur 300 € TTC

Estimation : prix facturé sur devis